
Procédure d'inscription et de sélection des participantes

Les femmes qui veulent s'inscrire à MAP doivent procéder dans le respect des étapes suivantes :

1- Prise de contact.

Par téléphone, courriel ou en personne, s'inscrire à la liste d'attente. Vous devez fournir un numéro de téléphone stable, votre nom et l'âge de votre enfant.

2- Entrevue téléphonique.

Le moment venu, la candidate est contactée par téléphone. Une mise à jour de ses besoins, de sa situation et de sa motivation est alors effectuée. Si les besoins concordent toujours avec l'offre de services, la candidate est déjà informée de la liste des documents requis pour un logement subventionné par l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM). Une date d'entrevue individuelle est fixée. Les autres requérantes sont informées que leur demande n'est pas retenue et sont dirigées vers d'autres ressources s'il y a lieu.

3- Entrevue individuelle.

Avant l'entrevue, la candidate doit compléter une demande de participation. Les candidates choisies à cette étape sont reçues par le comité d'entrevue et les documents sont validés. La candidate a une réponse pour son acceptation par le comité à MAP dans les quelques jours suivant son entrevue.

4- Suivis administratifs

Par la suite, son dossier est transmis aux organisations concernées pour la préparation et la signature des documents nécessaires à son inscription et son admission. La candidate doit être acceptée par l'OMHM pour résider à MAP.

Note:

1- Une requérante dont la demande d'admission à MAP est refusée ne peut faire appel de la décision. Elle peut cependant présenter de nouvelles demandes, qui seront réévaluées au moment venu.

2- La durée du processus varie, mais il faut compter environ 1 an entre la date de l'inscription à la liste d'attente et votre arrivée à MAP, si vous y êtes admise.